Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260605-D_26_069-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-069
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 5 juin 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absente excusée : M. Aubert G.

Procuration : M. Aubert G. à Mme Voiton C.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Bonati Gilquin E. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-069 – Urbanisme (8.4) – Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 – avis du conseil municipal

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :
M. le Maire indique au conseil municipal que la commune a été destinataire par la préfecture et le Département d'Ille-et-Vilaine d'une demande d'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ce schéma prévu par la loi n°2000-614 prescrit le nombre, la localisation et la capacité des équipements à créer. Ce document, qui a valeur prescriptive, fixe ainsi l'obligation pour chaque département d'organiser les conditions de passage, de séjour et d'habitat des gens du voyage sur leur territoire et de définir les modalités d'accompagnement nécessaires à leur accueil.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 0
Contre : 14
Abstention : 5 (M. D. Duclos, M. Monlibert, I. Joucan, L. Alméras, E. Bonati-Gilquin)

- **REJETTE** le projet de schéma département d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

La secrétaire de séance
Élise Bonati Gilquin